



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL
 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Fabien VIEL, M. Aldéric BOURGOIS formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à M. Fabien VIEL, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

Secrétaires de séance : Mme Séverine BUFFERAND et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 24 juin 2025
 2025_06_30_06

Nombre de conseillers en exercice : 27
 Nomenclature : 7.2.6

Tarifs ALSH pour l'année scolaire 2025 – 2026

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN rappelle les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2023-2024 et informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'adoption des tarifs 2024-2025.

Il est précisé que ces tarifs n'intègrent pas le coût de la restauration.

Tarifs ALSH mercredi	Quotient familial	Tarifs année scolaire 2024-2025 (€)		Proposition à la commission finances 2025 – 2026 (€)	
T1	0 - 400 €	2,76	1,66	2,79	1,67
T2	+ 400 - 600 €	4,97	2,98	5,02	3,01
T3	+ 600 - 800 €	6,08	3,65	6,14	3,68
T4	+ 800 - 1000 €	7,73	4,64	7,81	4,69
T5	+ 1000 - 1200 €	8,84	5,30	8,93	5,36
T6	+ 1200 - 1300 €	9,61	5,75	9,71	5,80
T7	+ 1300 - 1500 €	10,39	6,19	10,49	6,25
T8	+ 1500 - 1900 €	11,05	6,63	11,16	6,70
T9	+ 1900 €	13,26	7,96	13,39	8,04
Hors commune					
T1	0 à 1200 €	14,63	8,78	14,78	8,87
T2	+ 1200 €	19,89	11,94	20,09	12,06

Tarifs des sorties selon l'activité proposée :

Tranche quotient familial	Supplément 1 (€)		Supplément 2 (€)		Supplément 3 (€)		Supplément 4 (€)	
	24/25	25/26	24/25	25/26	24/25	25/26	24/25	25/26
<= 1000 €	2,50		3,00		4,00		6,00	
> 1000 €	2,50		5,00		7,50		10,00	



Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €.

Horaires :

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 7h15 à 19h00.

Les horaires d'accueil minimums sont :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - journée avec repas : | - 9h30/17h00 |
| - matin : | - 9h30/11h45 |
| - matin avec repas : | - 9h30/14h00 |
| - repas et après midi : | - 11h45/17h00 |
| - après-midi : | - 13h00/17h00 |

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la proposition de la commission des finances
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en œuvre de la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

